

CONVENTIONS, ACCORDS, TRAITÉS, CONTRATS passés ou ratifiés par les quatres pays d'Afrique du Nord

1) CONVENTIONS AVEC LA FRANCE.

Algérie.

Accords de remise des Banques françaises :

- 12 janvier. — La Banque nationale pour le commerce et l'industrie (B.N.C.I.A.) met fin à ses activités et transfère ses installations à la Banque nationale d'Algérie (B.N.A.). Parallèlement, un accord de coopération et de correspondance réciproques est signé entre la B.N.A. et la B.N.P., mère de la B.N.C.I.
- 16 janvier. — Signature d'une convention stipulant le transfert, des activités et des établissements de la Société générale à la Banque extérieure d'Algérie. — Signature simultanée d'une convention de coopération technique.
- 18 mai. — La Banque de Paris et des Pays-Bas transfère par accord l'ensemble de ses activités à partir du 31 mai à la Banque d'Algérie.
- 22 mai. — Signature d'une convention par laquelle le Crédit du Nord transfère à la date du 31 mai ses activités à la Banque extérieure d'Algérie.
- 28 mai. — La Banque industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée cesse ses activités au bénéfice de la Banque extérieure d'Algérie.
- 24 juin. — Signature d'une convention de transfert des activités de la Société marseillaise de Crédit au populaire d'Algérie.
- 13 février. — La régie Renault répond à l'appel d'offres lancé par le gouvernement algérien pour la construction d'une usine de tracteurs.
- 16 mars. — Signature d'un protocole d'accord franco-algérien portant création d'un Organisme de coopération scientifique (O.C.S.) chargé de poursuivre l'œuvre du Conseil franco-algérien de la recherche scientifique.
- 26 avril. — Décret n° 68-393 portant application de l'accord franco-algérien du 16 novembre 1965 relatif aux régimes complémentaires de retraites. *J.O.R.F.*, 4/5/68 : 4503.
- 29 avril et 20 juin. — Echange de lettres. 27 juin. — Décret n° 68-427 portant publication d'un échange de lettres algéro-françaises relatif au regroupement des tombes civiles françaises. *J.O.R.A.* (58), 19/7/68 : 852. Dtcrit n° 68-728 du 7 août 1968. — *idem*. — *J.O.R.F.*, 10/8/68 : 7799.
- 9 août. — Signature d'un accord franco-algérien portant sur la restitution à l'Algérie de 244 peintures et dessins transférés en France avant l'indépendance.
- 1^{er} octobre. — Paraphe d'une convention algéro-française prévoyant une coopération française pour le Centre de pédagogie agricole créé à El-Harrach.
- 2 octobre. — Signature d'une convention fiscale franco-algérienne évitant les doubles impositions et mettant fin au quitus fiscal.

- 25 octobre. — *El Moudjahid* annonce le rachat par l'Etat des parts détenues au sein d'Air Algérie par la Compagnie générale transatlantique et la Compagnie mixte; désormais l'Etat algérien détient 83 % du capital et Air France 17 %.
- 26 octobre. — Accord franco-algérien sur la circulation, l'emploi et le séjour en France des travailleurs algériens et de leur famille : 35 000 travailleurs seront admis chaque année pendant 3 ans. Cf. 28 décembre.
- 31 octobre. — *El Moudjahid* annonce la conclusion d'un accord entre la société française TECHNIP et SOMALGAZ : TECHNIP construira une usine de liquéfaction de gaz naturel à Skikda. Cf. le 14/12.
- 1^{er} novembre. — L'E.R.A.P. et ses affiliés (PETROPAR, S.N.P.A., CREPS, SOFREPAR et SOFERAL) se voient interdire l'exportation de pétrole brut. Cf. Chronologie les 4 et 12/XI.
- 5 novembre. — Signature d'un contrat entre la S.E.H.R. et la SONATRACH portant sur l'approvisionnement en gaz.
- 6 novembre. — Signature d'un accord transférant à Alger le siège de la C.A.M.E.L.
- 7 novembre. — Signature d'un accord aux termes duquel TOTAL cède à la SONATRACH les 12 % d'actions qu'elle détenait dans la raffinerie d'Alger. La SONATRACH devient ainsi majoritaire avec 56 % des actions.
- 8 novembre. — Décret n° 68-1013 portant publication de l'arrangement administratif complémentaire n° 3 du 6 mai 1968 complétant l'arrangement administratif relatif aux modalités d'application de la convention franco-algérienne sur la Sécurité sociale du 19 janvier 1965 ainsi que l'arrangement administratif complémentaire n° 1 du 20 avril 1965 fixant les modèles de formulaire. J.O.R.F., 22/11/68 : 10960.
- 13 décembre. — Signature d'un accord portant sur l'achat du capital social de la Compagnie aérienne française MERCURE par la Société algérienne du travail aérien.
- 14 décembre. — Signature d'un accord par lequel SOMALGAZ confie à TECHNIP la construction de l'usine de liquéfaction de gaz naturel de Skikda.
— Signature d'une convention d'ouverture de crédit par SOMALGAZ et un pool bancaire français.
- 25 décembre. — Signature d'un contrat entre la SONATRACH et la Société de Construction navale industrielle de la Méditerranée. La C.N.I.M. est chargée de la construction du premier méthanier algérien qui assurera le transfert entre Skikda et Fos-sur-Mer d'une partie du gaz naturel liquéfié acheté par la France.
- 27 décembre. — Signature de 2 contrats pour l'affrètement de 2 navires méthaniers destinés au transport du gaz naturel vers la France. Le 1^{er} est conclu entre SOMALGAZ et la Compagnie nationale algérienne de navigation et porte sur l'affrètement à compter de janvier 1972 d'un navire que la SONATRACH vient de commander. Le 2^e est conclu entre SOMALGAZ et les Messageries maritimes et porte sur l'affrètement d'un méthanier à partir de juillet 1973.
- 28 décembre. — Signature de l'accord franco-algérien sur la main-d'œuvre qui avait été paraphé le 26 octobre.

Lybie.

- 22 janvier. — La Société auxiliaire d'entreprise, de nationalité française, obtient l'adjudication de la seconde tranche de travaux de construction des cités sportives de Tripoli et de Benghazi.
- 11-30 avril. — Les Sociétés pétrolières françaises ERAP et S.N.P.A. en association avec la Société nationale des pétroles libyens entreprennent la mise en valeur de 30 000 kilomètres carrés du territoire libyen.
- 28 juillet. — Signature d'un accord complémentaire entre compagnies pétrolières libyenne et française. Il porte sur la réglementation de l'emploi du personnel servant en Libye et sur l'organisation comptable de la coopération pendant les périodes d'exploitation et de production.

Maroc.

- 2 janvier. — Royal Air Maroc signe un contrat pour l'achat d'une cinquième « Caravelle ».
- 25 avril. — La Société Sud-Aviation-Potez annonce qu'elle a vendu 24 appareils d'entraînement Fouga-Magister au gouvernement marocain (en fait repris par R.F.A.).
- 23 octobre. — La société française S.N.P.A. conclut avec le gouvernement marocain un accord de recherche pétrolière « off shores » portant sur une partie du permis détenu par le groupe allemand Preussag.
- 14 novembre. — Inauguration à Azilal, par le Premier Ministre, d'un nouvel émetteur sur ondes longues de la R.T.M., construit par la Société française Thomson-Houston.
- 17 décembre. — A Paris, signature d'un accord franco-marocain faisant suite aux accords économiques conclus au mois d'août. L'accord prévoit l'octroi de crédits privilégiés par la France au Maroc, pour un montant de 130 millions de F., pour le financement de projets agricoles et industriels inscrits au Plan Quinquennal.

Tunisie.

- 17 janvier. — Signature à Tunis d'une convention franco-tunisienne pour l'extension du réseau tunisien de télévision. Cette extension, d'un coût de 750 000 dinars, comprendra trois centres émetteurs qui seront installés au nord, nord-ouest et au sud du territoire, les faisceaux de liaison entre ces centres et la maison de la radio-télévision à Tunis ainsi que deux artères internationales reliant la capitale tunisienne aux frontières algérienne et libyenne. Cf. les 15/3; 19/4.
- 19 janvier. — Signature à Tunis d'un protocole de coopération en matière de cancérologie entre l'Institut français Gustave Roussy et l'Institut national tunisien de cancérologie.
- 25 janvier. — Signature à Tunis entre le Centre européen de promotion et la Sécurité sociale tunisienne d'un accord pour la construction en France d'immeubles qui seront réservés à des travailleurs tunisiens de Paris, Marseille et Lyon.
- 20 février. — « Tunis-Air » prend livraison de sa quatrième « Caravelle ».
- 15 mars. — Signature d'un accord franco-tunisien pour l'échange de programmes annuels entre l'O.R.T.F. et la R.T.T.
- 22 mars. — M^e Claude Lussan, bâtonnier de l'Ordre des Avocats auprès de la Cour d'Appel de Paris, signe un accord de coopération avec le Barreau de Tunis.
— Arrêté fixant le montant et les conditions d'importations de certains produits originaires de Tunisie. J.O.R.F., 26/3/68 : 3125. Cf. le 24/10.
- 19 avril. — Signature de trois protocoles d'accord franco-tunisiens :
— Aide de la France à la balance des paiements de Tunisie sous forme d'un prêt du trésor français et de crédits bancaires garantis par la COFACE, utilisable pour l'achat en France de petits équipements, de produits et de matières premières.
— Financement par la France de l'installation d'un câble téléphonique sous-marin entre Marseille et Bizerte.
— Financement par la France de l'extension du réseau tunisien de télévision.
- 22 juillet. — Signature de deux accords culturels franco-tunisiens, le premier concernant le développement de l'enseignement agricole en Tunisie et le second la formation de cadres supérieurs tunisiens et plus spécialement des ingénieurs.
- 31 juillet. — Décret n° 68-705 fixant le régime douanier applicable à certains produits originaires de Tunisie. J.O.R.F., 3/8/68 : 7575.
- 21 septembre. — Le J.O.R.F. publie un avis ouvrant en contingent à l'importation de 75 000 hectolitres de mistelles ou moûts de Tunisie.
- 26 septembre. — MM. Masmoudi et Alphand procèdent à la signature d'un échange de lettres prolongeant pour une année, en le modifiant, le protocole franco-tunisien

- de coopération culturelle et technique du 15 avril 1959, qui venait à expiration le 20 septembre 1968.
- 16 octobre. — L'Assemblée nationale française ratifie le décret du 31 juillet 1968 portant aménagement du régime douanier avec la Tunisie.
- 18 octobre. — Transfert à la Tunisie de plusieurs immeubles sis à Bizerte propriété des Domaines français.
- Accord d'exploitation pétrolière entre la Société Aquitaine et le gouvernement tunisien.
 - L'Etat tunisien acquiert aux enchères publiques des biens appartenant à M. Smadja, dont le journal *La Presse*.
- 21 octobre. — Accord entre la Compagnie française de recherches et d'exploitation pétrolières et le gouvernement tunisien : concession d'un permis de recherches dans la zone « Sfax-Kerkenna ».
- 24 octobre. — Arrêté réglementant le montant et les conditions d'importation des contingents tarifaires des produits originaire et en provenance de Tunisie. *J.O.R.F.*, 25/10/68 : 10041.
- 29 novembre. — Loi n° 68-31 portant ratification de l'Accord complémentaire relatif au régime de la sécurité sociale des marins, conclu entre la Tunisie et la France. *J.O.R.T.* (151), 29/11-3/12/68 : 1260.
- 9 décembre. — A l'issue des travaux de la Commission mixte franco-tunisienne, publication d'un communiqué commun annonçant la signature de deux protocoles d'accord relatifs à l'assistance financière de la France à la Tunisie.
- 12 décembre. — Inauguration à Tunis d'une usine de machines à coudre Singer financée par des capitaux français et américains.
- 31 décembre. — Signature par M. Abdallah Farhat de 4 contrats d'équipement téléphonique d'un montant de 2 574 000 dinars avec les compagnies françaises C.G.C.T., S.I.T., S.A.G.E.M. et A.L.C.A.T.E.L.

2) CONVENTIONS INTERMAGHRÉBINES.

- 6 janvier. — Signature d'un accord entre la SONATRACH (ALGÉRIE) d'une part, la Société chérifiene des pétroles et la société maroco-italienne de raffinage (S.A.M.I.R.) de l'autre, portant sur livraison au MAROC de 400 000 t de pétrole algérien en 1968.
- 7 mars. — Signature à Rabat d'un contrat de cinq ans de prestations de services entre le B.R.P.M. et la SONATREM pour l'exploitation des gisements de plomb et de zinc à la frontière ALGÉRO-MAROCAINE.
- 8 mars. — Décret n° 68-63 portant publication de la convention relative à la création d'un comité de transports ferroviaires du Maghreb. *J.O.R.A.* (25), 23/3/1968 : 241.
- Décret n° 68-64 portant publication de la convention entre les réseaux des chemins de fer maghrébins, pour l'emploi réciproque du matériel roulant, des agrés et de containers. *J.O.R.A.* (25), 26/3/1968 : 242.
- 5 avril. — Signature d'un accord de pool aérien intermaghrébin pour l'exploitation du service Casablanca-Alger-Tunis.
- 16 avril. — Signature à Tunis d'un accord TUNISO-ALGÉRIEN sur le bornage de l'ensemble de la frontière entre les deux pays, conformément à la carte établie en 1929 par l'Institut national géographique.
- 1^{er} mai. — Le roi Idriss ratifie l'accord ALGÉRO-LIBYEN d'amitié et de coopération dont les protocoles avaient été signés en 1963.
- 11 mai. — Clôture des travaux de la première session du Comité des transports ferroviaires du Maghreb :
- Signature de deux conventions concernant l'échange des stagiaires entre les

trois réseaux et l'utilisation en commun par la Société nationale des chemins de fer algérien et l'Office national des chemins de fer marocains des installations de la gare d'Oujda.

— Adoption de trois accords relatifs à l'étude de tarifs communs, à la mise en place d'un bureau commun à Paris et à l'uniformisation des facilités de circulation accordées au personnel des trois réseaux.

11 juin. — Décret n° 68-159 portant publication des conventions conclues entre les représentants des réseaux des chemins de fer de la République TUNISIENNE, de la République ALGÉRIENNE démocratique et populaire et du Royaume du MAROC. J.O.R.T. (25), 14-18/6/68 : 655-661. Cf. 11 décembre.

18 juin. — Déclaration conjointe maroco-tunisienne faisant état de la création d'une Chambre de commerce MAROCO-TUNISIENNE et de sociétés mixtes.

26 juin. — A la suite d'une décision prise lors de la visite au MAROC du 11 au 18 juin d'une délégation économique TUNISIENNE, la Compagnie marocaine de navigation annonce qu'elle ouvrira à partir du 15 juillet prochain, une ligne maritime reliant Casablanca à Tunis et Tripoli.

8 juillet. — Signature à Alger des accords officialisant la création du Comité maghrébin des sports.

15 août. — Signature d'un accord de coopération TUNISO-LIBYEN sur les engrais chimiques.

15 août. — Signature à Rabat d'un accord commercial MAROCO-ALGÉRIEN.

5 septembre. — Signature à Rabat d'un contrat portant sur l'achat de céréales par la LIBYE au MAROC.

30 septembre. — A Tripoli, signature d'un accord TUNISO-LIBYEN de coopération en matière de pêche.

30 septembre. — A Rabat, signature entre la SONATRACH et la S.A.M.I.R. d'un contrat portant sur la fourniture par l'ALGÉRIE au MAROC de 2 millions de tonnes de pétrole brut pour les trois prochaines années.

28 octobre. — Le Ministre LIBYEN des travaux publics signe un contrat d'un montant de 3 497 800 Ll avec une compagnie TUNISIENNE, pour l'exécution d'un projet de tout à l'égoût à Giorgrimpopoli. Une compagnie britannique supervisera les travaux.

12 novembre. — A Alger, signature d'une convention ALGÉRO-TUNISIENNE concernant l'exploitation de la section ferroviaire de Ghardimaou et l'exploitation commune de la gare.

26 novembre. — Signature d'un accord entre TUNISO-LIBYEN relatif à la distribution en Tunisie des journaux et revues libyens.

10 décembre. — Trente experts agricoles tunisiens se rendent en Libye au titre de la coopération TUNISO-LIBYENNE.

11 décembre. — Décret royal n° 374-68 portant publication des conventions conclues entre les représentants des réseaux des chemins de fer du Royaume du MAROC, de la République ALGÉRIENNE démocratique et populaire et de la République TUNISIENNE. B.O.R.M. (2931), 1/1/69 : 10.

24 décembre. — A compter de ce jour, des programmes de télévision réalisés en TUNISIE seront diffusés à Tripoli et Benghazi (LIBYE).

3) PAYS ARABES.

Algérie.

1^{er} janvier. — Le Crédit populaire d'Algérie prend en charge l'activité de la banque algéro-ÉGYPTIENNE « Algérie-Misr », à partir de ce jour, en vertu d'une récente convention entre les deux institutions.

- 26 janvier. — Signature d'un accord prévoyant la livraison de 100 000F de pétrole brut algérien à la R.A.U. en 1968.
- 1^{er} février. — A l'occasion des conversations pétrolières algéro-IRAKIENNES, signature d'un accord de coopération et d'information.
- 19 mai. — Le Conseil économique et social de la Ligue arabe décide de créer un fonds de développement économique de 100 millions de dinars koweïtiens (1 milliard 400 millions de francs français) destiné à favoriser l'essor économique et social du monde arabe. Onze Etats sur quatorze signent l'accord relatif à la création du fonds (dont l'ALGÉRIE et la LIBYE). La TUNISIE et le MAROC ne signent pas l'accord. Le Conseil décide également :
- de créer un centre de formation industrielle doté d'un crédit initial de 40 000 livres sterling;
 - d'instituer un centre de statistiques agricoles dans le cadre de la Ligue;
 - d'inviter les Etats-membres à augmenter leurs échanges commerciaux avec la Turquie et à remplacer Israël sur les marchés turcs;
 - d'inviter les Etats-membres à établir des contacts diplomatiques avec la C.E.C.A. et d'empêcher Israël de conclure un traité avec cette organisation.
- 13 juin. — Signature d'un accord ALGÉRO-SYRIEN selon lequel la SONATRACH se charge désormais de l'écoulement du pétrole syrien à l'étranger et de sondages géophysiques pour le compte de la Société générale du pétrole syrien. Cf. le 4/7.
- 17 juin. — Signature d'un protocole d'accord reconduisant pour 1968-1969 l'accord algéro-ÉGYPTIEN de coopération financière, scientifique, économique et technique de 1963.
- 3 juillet. — Signature d'accords économiques et techniques algéro-YÉMÉNITE : création de sociétés mixtes chargées de recherche et d'exploitation, des hydrocarbures et mines yéménites; prêt algérien au YÉMEN. Cf. le 20/7.
- 4 juillet. — Signature à Alger d'un accord pétrolier algéro-SYRIEN paraphé à Damas le 13 juin.
- 20 juillet. — Signature d'un accord de coopération technique et culturelle algéro-SUD-YÉMÉNITE.
- 6 août. — Signature d'un accord avec l'ARABIE SAOUDITE, concernant l'établissement de liaisons aériennes. Cf. le 9/9.
- 8 août. — Paraphe d'un accord culturel algéro-IRAKIEN.
- 9 septembre. — Ordonnance n° 68-520 portant ratification de l'accord aérien entre la R.A.D.P. et le Royaume d'ARABIE SAOUDITE, signé à Alger le 6 août 1968. J.O.R.A. (81), 8/10/68 : 1068.

Lybie.

- 24 juillet. — Signature d'un nouvel accord commercial entre la Libye et la R.A.U. en remplacement de l'ancien conclu en mai 1960.
- 7 septembre. — Signature à Beida d'un accord commercial entre la Libye et le SOUDAN (qui exportera du bétail et des oléagineux).
- 16 septembre. — Recrutement pour l'année scolaire 68-69 d'un certain nombre de professeurs de la R.A.U. pour enseigner la mécanique et l'électricité à l'Ecole islamique des arts et métiers.
- 13 novembre. — La Libye effectue un 5^e versement de 5 277 772 Ll et de 2 222 222 Ll, respectivement à la R.A.U. et à la JORDANIE dans le cadre de l'assistance financière apportée à la Libye à ces deux pays conformément à la résolution de la Conférence arabe au sommet de Khartoum.

Maroc.

- 12 juin. — Décret royal n° 109-68 portant ratification et publication de la convention culturelle entre le Royaume du Maroc et la République LIBANAISE, signé à Beyrouth le 5/1/60. B.O.R.M. (2913), 28/8/68 : 879.

- 4 novembre. — Au Caire, signature de deux accords sur l'aviation civile entre le Maroc et la ligue arabe.
- 26 novembre. — A l'occasion de la visite de M. Hujailan au Maroc, signature d'un accord de coopération entre la R.T.M. et la Radiotélévision séoudite.

4) PAYS DE L'EST.

Algérie.

- 11 janvier. — Signature d'un protocole d'accord de coopération universitaire algéro-sovietique intéressant surtout la recherche scientifique; ouverture à Alger d'une chaire de langue et littérature russe.
- 24 janvier. — Signature d'un accord commercial algéro-soviétique fixant la composition et la valeur des échanges entre les deux pays pour 1968.
- 6 février. — L'Algérie vendra à l'U.R.S.S. 1 million d'hl de vin et 600 000 F de minerai de fer en 1968.
- 7 mars. — Signature à Berlin-Est d'un programme d'échanges culturels entre l'Algérie et la R.D.A.
- 11 mars. — Signature d'un accord algéro-POLONAIS portant sur un programme d'échanges pour 1968 et 1969 dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'information, de l'agriculture, de l'archéologie et du cinéma.
- 12 mars. — Signature d'un accord commercial entre la R.D.A. et l'Algérie.
- 19 mars. — Signature d'un protocole d'accord prévoyant l'accroissement des échanges commerciaux entre la BULGARIE et l'ALGÉRIE.
- 20 mars. — L'ALGÉRIE et la TCHÉCOSLOVAQUIE signent un accord de coopération scientifique, technique et culturelle pour 1968 et 1969.
- 20 mars. — Signature d'un contrat algéro-soviétique prévoyant un accroissement important de l'aide de l'U.R.S.S. dans la prospection minière.
- 25 mars. — Signature d'un protocole d'accord fixant le programme des échanges commerciaux algéro-tchécoslovaques pour l'année 1969.
- 29 mars. — Signature entre l'Algérie et la ROUMANIE, d'accords de coopération économique pour 1968. Cf. 9/9.
- 3 avril. — Signature à Belgrade d'un protocole algéro-YOUGOSLAVE prévoyant l'accroissement des échanges entre les deux pays.
- 25 avril. — Signature d'un nouveau contrat de vente de 300 000 t de minerai de fer algérien à la ROUMANIE.
- 28 avril. — Signature d'un accord algéro-soviétique qui prévoit la livraison de 600 000 t de minerai de fer algérien à l'U.R.S.S.
- 29 mai. — Signature d'un contrat entre la SONAREM et une firme bulgare pour la livraison à la BULGARIE de 125 000 t de minerai de fer.
- 24 juin. — Signature d'un accord commercial algéro-polonais pour 1968 et 1969 : la POLOGNE importera du vin, des agrumes, des phosphates et du minerai de fer. Elle livrera en échange les biens d'équipement.
- 2 juillet. — Signature d'un contrat algéro-ROUMAIN d'un montant de 15 millions de D. A. : la société roumaine Industrial Export fournira à la SONATRACH 2 appareils de forage et initiera 30 techniciens algériens à leur fonctionnement en échange de livraison de minerai de fer algérien.
- 22 juillet. — Signature d'un protocole de coopération économique et technique entre l'Algérie et l'U.R.S.S. portant sur l'accroissement des échanges commerciaux et la coopération concernant les mines, les hydrocarbures, l'énergie électrique, le verre

plat, la pêche, l'agriculture, les eaux minérales, la fabrication d'alcool et la formation professionnelle.

22 août. — Signature d'accords algéro-ROUMAINS de coopération scientifique et technique.

9 septembre. — Ordinance n° 68-521 portant ratification de l'accord de coopération économique entre la R.A.D.P. et la République socialiste de ROUMANIE, signée à Bucarest le 29 mars 1968. J.O.R.A. (82), 11/10/68 : 1080.

28 décembre. — Signature d'un accord de coopération algéro-soviétique conclu pour 7 ans : l'Algérie exporterà du vin et du pétrole; l'U.R.S.S. lui fournira en contrepartie des biens d'équipement et une assistance technique dans de nombreux domaines.

31 décembre. — Signature d'un contrat entre SONAREM et Techno-Export (U.R.S.S.) par lequel la société soviétique s'engage à participer à la prospection minière dans le Hoggar, de 1969 à 1971.

Lybie.

5 février. — Une firme yougoslave obtient l'adjudication des travaux de construction de trois mois importants châteaux d'eau près de Tripoli. Cf. le 13/9.

30 octobre. — Le sous-secrétaire d'Etat à la santé pour les affaires administratives déclare que plus de 90 médecins et techniciens YOUGOSLAVES ont été recrutés pour l'hôpital de Jeffren et les dispensaires anti-tuberculeux au Royaume.

13 septembre. — Le Ministre libyen des travaux publics et le représentant de la compagnie YOUGOSLAVE Yugo-Libya signent un contrat d'un montant de 171 953 £ aux termes duquel la compagnie, réalisera le projet de tout-à-l'égoût de Benghazi.

Maroc.

22 janvier. — Les ministres des travaux publics et des finances ont approuvé le contrat passé entre l'O.N.E. et la firme soviétique ENERGOMACHEXPORT en présence de l'ambassadeur d'U.R.S.S. Le contrat porte sur la construction d'une nouvelle usine thermique qui sera implantée près de Djerada.

30 mars. — Paraphe à Rabat d'un accord définissant le cadre d'une coopération économique entre le Maroc et la ROUMANIE dans les domaines industriel, agricole et minier.

11 avril. — Aux termes d'un nouveau contrat signé à Moscou, l'U.R.S.S. achète un contingent de 30 000 tonnes d'oranges au Maroc. Depuis le début de l'année 120 000 tonnes d'oranges marocaines ont été vendues à l'U.R.S.S.

21. — Signature d'une convention entre le B.R.P.M. et l'entreprise d'Etat BULGARE Techno Export pour un programme de recherche des métaux non ferreux à Sidi Lahcen (région de Taourirt). Signature de 3 accords de coopération maroco-bulgare dans les domaines économique, technique et culturel.

27 mai. — Un accord de coopération entre les organismes de radio et de télévision TCHÉCOSLOVAQUE et marocain est signé à l'issue de la visite d'une délégation tchèque.

27 juin. — Signature d'un accord de coopération économique maroco-ROUMAIN par MM. Manescu et Laraki et d'un accord de coopération technique.

5 juillet. — Signature à Rabat d'un accord commercial à long terme (1969-1973) entre le Maroc et l'U.R.S.S.

12 juillet. — Des experts soviétiques arrivent à Rabat pour étudier les aspects techniques du projet de l'Oued Draa, dans le cadre de l'accord maroco-soviétique de coopération technique.

- 27 novembre. — *La Vigie marocaine* annonce la signature d'un contrat de coopération technique maroco-soviétique pour la prospection de cobalt dans la région de Bou Azzer.
- 9 décembre. — Arrivée au Maroc d'un groupe de techniciens soviétiques en hydro-technique, dans le cadre de l'accord soviéto-marocain de coopération économique et technique.
- 26 décembre. — Signature à Rabat d'un contrat d'agrumes russe-marocain. Le Maroc fournira en janvier et février 1969, 25 000 tonnes d'oranges à l'U.R.S.S.

Tunisie.

- 20 janvier. — Signature à Tunis d'un protocole de coopération culturelle tuniso-polonaise prévoyant le programme des échanges entre les deux pays pour 1968-1969.
- 1^{er} février. — Accord de coopération sanitaire avec la Hongrie. Cf. le 26/3.
- 16 février. — *L'Action* annonce la conclusion d'un accord relatif à la participation d'entreprises bulgares à l'extraction de phosphates et de minerais non ferreux tunisiens.
- 23 février. — Signature d'un protocole d'échanges culturels et technico-scientifiques portant sur une période de deux ans avec la Roumanie.
- 7 mars. — Signature à Tunis d'un accord tuniso-tchécoslovaque de coopération médicale reconduisant la convention de 1964. Tchécoslovaquie.
- 7 mars. — Signature entre la Tunisie et la Hongrie d'une convention de coopération pour une durée de deux ans, renouvelable, qui prévoit l'envoi en Tunisie de médecins spécialistes hongrois et de personnel para-médical.
- 11 mars. — Signature à Tunis d'un accord tuniso-tchèque portant sur la fourniture par la Tunisie d'articles de bonneterie pour une valeur globale de 126 000 D.
- 26 mars. — Signature d'un accord culturel tuniso-hongrois prévoyant des échanges divers pour deux années.
- 8 avril. — Signature entre la Tunisie et la Yougoslavie d'un protocole additionnel à l'accord commercial de novembre 1964 et d'un accord de prêt de 20 millions de dollars
- 11 avril. — Signature d'un accord de prêt bulgare de 35 500 000 dollars, concernant notamment le secteur minier dans la région de Gafsa.
- 27 avril. — Signature d'un accord pour l'exploitation par Tunis-Air et la compagnie aérienne hongroise de la ligne Tunis-Budapest via Rome et Zurich.
- 4 mai. — Signature d'une convention sanitaire tuniso-polonaise.
- 11 mai. — Signature à Budapest d'un protocole d'accord tuniso-hongrois sur la coopération scientifique et technique.
- 20 mai. — Signature à Tunis d'un accord d'échanges culturel 1968-1969 avec la Yougoslavie.
- 15 juin. — Signature à Varsovie d'un protocole d'accord avec la Pologne relatifs aux échanges commerciaux pour les années 1969-1970.
- 3 juillet. — Signature d'un accord avec la Bulgarie portant suppression des visas et d'un accord de coopération agricole. Le 29 novembre, loi n° 68-32 portant ratification de cet accord. J.O.R.T. (51), 29/11-3/12/68 : 1261.
- 13 juillet. — Signature d'un accord de coopération économique avec la Roumanie dans le domaine des mines, du pétrole, des chemins de fer, comportant l'octroi d'un prêt roumain de 22 millions de \$. Le 29 novembre, loi n° 68-34 portant notification de cet accord. J.O.R.T. (51) 29/11-3/12/68 : 1261
- 25 octobre. — Reconduction pour 4 ans de l'accord commercial avec l'U.R.S.S. signé en 1964.
- 2 novembre. — Reconduction pour 4 ans de l'accord commercial Tunisie-R.D.A. de 1964.

5) PAYS DE L'OUEST.

Algérie.

- 8 janvier. — En exécution du protocole conclu le 9 novembre 1967, signature d'un accord SONATRACH - Promos Krupp (R.F.A.) pour la livraison par l'Algérie de 4,5 millions de tonnes de pétrole brut d'ici 1972.
- 12 février. — Signature à Alger de deux accords de coopération avec l'**ITALIE**: l'un, économique et financier prévoit l'octroi à l'Algérie dans le cadre de l'aide liée d'un prêt de 10 millions de dollars pour financer l'importation des biens d'équipements italiens. L'autre concerne l'éducation, la santé et l'agriculture.
- 23 février. — Octroi par le **CANADA** à l'Algérie d'un prêt de 2 millions de dollars et ouverture d'un nouveau crédit de 500 000 dollars. Par ailleurs, un programme de coopération culturelle et économique est mis au point.
- 27 février. — Signature d'un accord ENI - SONATRACH, selon lequel la Snam-Projetti, du groupe ENI ITALIE réalisera le réseau de distribution du gaz naturel algérien. Cf. le 23/7.
- 27 février. — Signature d'une convention de sécurité sociale entre l'Algérie et la **BELGIQUE**. Cf. 9/9.
- 2 avril. — Conclusion d'un accord de vente de gaz algérien par la SONATRACH à la **CANADA Northern Gaz et C°**.
- 3 avril. — D'après l'**AFP**, la société suédoise Scandia Consult étudie plusieurs projets : modernisation de l'usine à papier d'El-Harrach; construction d'une autre dans l'Est algérien; marché pour la vente du gaz naturel algérien en Europe.
- 5 juillet. — Signature d'un accord culturel algéro-**BELGE**.
- 23 juillet. — Signature d'un accord entre la SONATRACH et la Snam-Projetti : la firme ITALIENNE s'engage à construire le gazoduc Hassi R'mel-Skikda.
- 12 août. — Le **CANADA**, d'après une annonce officielle faite à Ottawa, décide de faire un don en blé à l'Algérie d'une valeur de 3 millions de dollars.
- 14 août. — Signature d'un contrat SONATRACH - C° industrielles des télécommunications, portant sur la fourniture et la pose du câble axial Hassi R'Mel-Skikda.
- 9 septembre. — Ordonnance n° 68-519 portant ratification de la convention générale sur la Sécurité sociale entre la R.A.D.P. et le Royaume de **BELGIQUE**, signée à Bruxelles le 27 février 1968. *J.O.R.A.* (79) 1/10/68 : 1048.
- 19 septembre. — La société NORVÉGIENNE NOREXIM s'engage, en échange de produits algériens à financer par 30 millions de D.A. la première tranche du programme d'équipement de la Société Sempac : construction de 6 moulins et d'une usine de pâtes à La Senia.
- 19 octobre. — Accord pétrolier SONATRACH - Getty Petroleum Company (U.S.A.) : la société américaine cède à la SONATRACH 51 % des intérêts qu'elle détient dans les gisements de Rhourde El Baguel et Mesdar; le permis de recherches de Rhourde El Baguel; la canalisation reliant Rhourde à Haoud El Hamra. Les deux sociétés créent une association sur la base 51/49 en vue de la recherche et de la production d'hydrocarbures dans les conditions plus favorables pour l'Algérie que celles de l'accord franco-algérien de juillet 1965. Le 31 octobre : ord. n° 68-591 approuvant cet accord. *J.O.R.A.* (88) 1/11/68 : 1164.
- 5 novembre. — Signature d'un accord SONATRACH-Constructor John Brown (U.S.A.) pour la réalisation d'un gazoduc Hassi Messaoud-Arzew qui permettra l'évacuation des gaz de pétrole liquéfiés extraits des gaz résiduels Hassi-Messaoud.
- 8 novembre. — Signature d'un accord algéro-**ITALIEN** aux termes duquel la firme Radaelli contribuera à l'extension de l'entreprise auto-gérée N.I.F.T.A.

15 novembre. — *El-Moudjahid* fait état d'un accord récent conclu entre la SONATRACH et un transporteur pour le compte de la Boston Gas Society (U.S.A.) qui recevra ainsi pour méthanier le gaz naturel liquéfié algérien.

6 décembre. — Paraphe d'un accord de transport aérien algéro-BELGE : création d'une ligne Alger-Bruxelles exploitée en commun par la Sabena et Air-Algérie.

Libye.

20 janvier. — Accord du gouvernement libyen avec la Compagnie Occidentale (U.S.A.) pour le traitement d'eau saumâtre en Cyrénaïque. Cf. le 22/5.

31 janvier. — 25 tracteurs de fabrication ANGLAISE sont embarqués à destination de la Libye. Ils ont été commandés par l'Office de la Promotion rurale.

4 avril. — Attribution des adjudications pour l'installation de la télévision libyenne. La société ANGLAISE Marconi et l'ITALIENNE Rationica se partagent le marché. Cf. le 5/9.

1^{er} mai. — La presse libyenne annonce la conclusion d'un important contrat de fournitures d'armes par la GRANDE-BRETAGNE à la Libye. Le marché porte sur 1 200 000 L.l.

10 mai. — La construction de deux grands hôtels Hilton (U.S.A.), un à Benghazi, l'autre à Tripoli est décidée avec les représentants de la société.

22 mai. — La Compagnie américaine Occidentale (U.S.A.) s'engage aux termes d'un accord conclu avec le gouvernement à pourvoir à l'adduction d'eau potable de la ville d'Agedabia.

25 mai. — La Confrérie senoussie signe un accord avec une société GRECQUE pour la mise en valeur des terres appartenant aux zaouias libyennes.

17 juin. — Signature de deux contrats attribuant aux sociétés Nas Alfieri (ITALIE) et Philips (HOLLANDE) le réaménagement et l'équipement des aérodromes de Tripoli, Sebha et Ghadamès.

5 septembre. — Un équipement des télécommunications d'un montant de 139 000 L.l est délivré à la Libye par une compagnie BRITANNIQUE qui a remporté l'adjudication ouverte à cet effet. Cf. 18/12.

16 septembre. — Recrutement de professeurs techniques BRITANNIQUES.

7 novembre. — Conclusion d'accords commerciaux avec la FINLANDE.

4 décembre. — La Libye fait un don de 25 000 dollars pour la construction d'un centre islamique à Los Angeles (U.S.A.).

18 décembre. — Accord sur les transports aériens entre la SUISSE et la Libye.

18 décembre. — Arrivée à Tripoli de 12 experts BRITANNIQUES de la télévision pour la mise en service de la télévision libyenne.

Maroc.

18 janvier. — Signature à Rabat de la commande de la deuxième sucrerie du Tadla à une entreprise BELGE.

27 janvier. — A Bonn, ratification de la convention entre le Maroc et la R.F.A. sur la garantie des investissements.

7 février. — Signature à Rabat d'un accord financier avec l'ITALIE portant sur un prêt de 10 millions de dollars, qui entre dans le cadre de l'aide liée.

7 février. — 33 500 tonnes de blé AMÉRICAIN, destinées au programme de la promotion nationale sont déchargées à Casablanca et Safi.

9 février. — Conclusion à Rabat d'une convention générale de sécurité sociale entre le Maroc et la BELGIQUE. Cf. le 24/6.

15 février. — Signature à Rabat d'un accord prévoyant le montage à la SOMACA de différents types de voitures de la B.M.C. (British Motor Corporation limited. G.B.). Contrat signé le 22 mai.

- 24 février. — Le Ministère de l'agriculture des U.S.A. annonce au titre du programme « vivres pour la paix » la fourniture au Maroc de 174 000 tonnes de blé.
- 3 avril. — Signature d'un contrat confiant la réalisation de la seconde sucrerie de Tadla à la société « Union des constructeurs BELGES de matériels de sucrerie ». Cf. le 4/6.
- 22 avril. — Signature à Rabat d'un accord de coopération technique entre le Maroc et le DANEMARK (ingénieurs des eaux et forêts).
- 2 mai. — Au terme d'un accord, les U.S.A. fourniront un million de quintaux de blé et 60 000 tonnes d'huiles alimentaires dont la contre-valeur sera utilisée au financement du plan quinquennal.
- 13 mai. — Signature d'un contrat Maroc-AEROJET (U.S.A.) au terme duquel le Maroc aura dans 17 mois une station terrestre de communications par satellite. Cf. le 26/9.
- 17 mai. — Décret royal n° 249-68 approuvant l'accord de prêt A.I.D. n° 608-6-030 passé le 10 avril 68 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des U.S.A. B.O.R.M. (2899) 22/5/68, 502.
- 4 juin. — Décret royal n° 316-68 approuvant l'accord de prêt, de 30 millions de francs belges, relatif au financement de la construction de la sucrerie de Beni Mellal, conclu le 3/4/68 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume de Belgique. B.O.R.M. (2901), 5/6/68, 576.
- 7 juin. — Signature à Rabat d'un accord agricole de coopération technique et économique entre le Maroc et la R.F.A.
- 24 juin. — Signature à Rabat d'une convention de sécurité sociale BELCO-marocaine complétant l'accord de 1964.
- 25 juin. — Accord financier avec la R.F.A. Il permettra au Maroc d'obtenir des crédits se montant à 125 millions de D.H. pour financer ses projets de développement. Sont signés en outre six accords techniques en matière de tourisme, d'agriculture et d'information. Cf. le 6/8.
- 28 juin et 29 juin. — Signature à Rabat d'un accord de prêt maroco-américain selon lequel les U.S.A. prêteront 13 millions de dollars dont 5 millions pour le développement du périmètre irrigué de la Basse Moulouya et 8 millions pour l'achat de matériel agricole et d'engrais. Cf. 6/8.
- 4 juillet. — A l'occasion de la réunion à Bruxelles de la Commission mixte de coopération technique Maroc-BELGIQUE, conclusion d'un accord de principe pour la réalisation d'une collaboration scientifique entre l'Institut agronomique de Rabat et la Faculté des sciences agronomiques de l'Université de Louvain.
- 6 août. — Décret royal n° 480-68 approuvant le contrat de prêt de 37 500 000 Deutsche Marks passé le 25/6/68 avec la Kreditanstalt Für Wiederaufbau (R.F.A.) au titre du financement des opérations relatives à la construction de la sucrerie de Mechtabel-Ksiri et la convention d'arbitrage y afférent. B.O.R.M. (2910), 7/8/68, 805.
- 6 août. — Décret royal n° 561-68 approuvant l'accord de prêt A.I.D. n° 608.H.031 de 5 millions de dollars conclu le 28/6/68 avec les U.S.A. en vue du financement de la deuxième tranche du programme d'aménagement du périmètre irrigué de la basse Moulouya. B.O.R.M. (2910), 7/8/68, 805.
- 6 août. — Décret royal n° 562-68 approuvant l'accord de prêt A.I.D. n° 608-M-032 de 8 millions de dollars conclu le 29/6/68 avec les U.S.A. en vue du financement de l'importation de marchandises dans le cadre du programme de développement agricole. B.O.R.M. (2910) 7/8/68, 805.
- 24 septembre. — Signature à Rabat d'un accord de prêt avec les U.S.A. de 650 000 dollars accordé aux investissements privés dans l'agriculture marocaine.
- 26 septembre. — La Banque Import-Export annonce l'octroi d'un prêt de 4,2 millions de \$ à la SOMATELSAT pour financer l'achat aux U.S.A. d'équipements destinés à la station terrestre de communications par satellites que la compagnie va construire à Aïn-el-Aouda (30 km SW de Rabat).

- 1^{er} novembre. — Signature d'un accord entre le Maroc et la société américaine King's Ranch (U.S.A.) pour la création d'une société maroco-américaine d'élevage (U.S.A.).
- 4 novembre. — Signature à Rabat d'un accord maroco-danois portant sur un prêt danois de 3,3 millions de dollars au Maroc pour l'achat de biens d'équipement danois.
- 4 novembre. — Signature à Francfort d'un accord de prêt de 37 500 000 de D.M. pour la construction d'une sucrerie à Sidi Allal Tazi, entre le Maroc et la Banque de crédit pour la reconstruction (R.F.A.).
- 11 décembre. — Décret royal n° 944-68 approuvant le contrat de prêt de 37 500 000 deutsche marks relatif au financement de la construction de la Sucrerie de Sidi-Allal-Tazi et des travaux annexes et de la convention d'arbitrage y afférents, conclus avec la Kreditaustalt Für Wiederaufbau (R.F.A.). B.O.R.M. (2928) 11/12/68, 1280.

Tunisie.

- 12 janvier. — Signature à Tunis d'un accord relatif à la fourniture par le CANADA de 13 500 tonnes de blé à la Tunisie. Cette quantité de blé, dont le prix atteint un million de dollars, sera fournie sous forme de don.
- 24 janvier. — Achat par la Tunisie de 219 tracteurs agricoles à la Ford (G.B.), le montant de l'opération s'élevant à plus de 200 000 livres.
- 30 janvier. — Signature à Francfort de 4 accords de crédits consentis par la R.F.A., s'élevant à 18 millions de D.M. et représentant une augmentation de l'aide accordée pour le financement de projets d'irrigation et de développement agricole.
- 15 février. — Remise à la Tunisie de matériel de construction par U.S.A.I.D.
- 25 février. — Emprunt de 15 millions de dollars amortissable sur 15 ans émis en faveur de la Tunisie par un consortium de banques européennes siées à Milan, Paris, Francfort, Londres, Amsterdam, Bruxelles.
- 29 février. — Décret n° 68-44 portant publication de l'accord de coopération technique entre la Tunisie et l'ESPAGNE. J.O.R.T. (110), 1-5/3/68 : 216-217.
- 31 mars. — Signature d'un accord avec la R.F.A. portant de 14,3 millions de D.M. (pris sur l'aide financière de l'année 67) destiné à l'acquisition de bacs pour les chenals de Bizerte et de la Goulette et au développement du réseau routier dans le sud-tunisien.
- 7 avril. — L'ITALIE octroie un crédit de 15 milliards de lires pour la réalisation de projets de développement dans le Sud.
- 14 mai. — Le journal militaire allemand *Wehrdienst* indique que la R.F.A. fournira à la Tunisie des camions lourds destinés à la modernisation de l'armée de la garde nationale pour une valeur de 4 millions de D.M.
- 18 mai. — Signature d'un accord de fourniture par les U.S.A. à la Tunisie de peaux brutes et de tabac pour un montant de 1 239 000 dollars soldés pour moitié par un crédit remboursable en 20 ans, par moitié par un crédit remboursable en 40 ans.
- 22 mai. — Crédit d'une entreprise mixte tuniso-ALLEMANDE (R.F.A.) pour les études d'engineering, et la réalisation de travaux de toutes sortes, notamment en Afrique et dans le Moyen-Orient.
- 28 mai. — Signature de sept accords économiques entre la Tunisie et la R.F.A.
- 7 juin. — Signature à Tunis d'un accord de prêt danois de 14 millions de couronnes destiné au financement de projets touristiques à Djerba.
- 18 juin. — Signature à Tunis d'un accord de prêt non lié par des projets d'un montant de 10 millions de dollars, consenti par les U.S.A. à la Tunisie.
- 18 juin. — Les U.S.A. livrent à la Tunisie du matériel de travaux publics dans le cadre d'une aide de 5 millions de dollars.
- 30 juin. — A la suite de la réunion mixte BELGO-tunisienne, conclusion d'accords dans les domaines de la formation des cadres et de l'agriculture, et arrêtant le programme des bourses.

- 13 juillet. — Signature à Tunis d'un accord de coopération technique, scientifique et culturel avec la Fondation Ford (U.S.A.), pour une période de 5 ans renouvelable.
- 15 juillet. — La banque OUEST-ALLEMANDE Kreditanstalt für Wiederaufbau accorde un crédit de 15 millions de D.M. pour le financement de divers projets d'irrigation en Tunisie et consent un prêt de 3 800 000 D.M. à la S.T.E.G.
- 22 juillet. — Signature d'un accord culturel tuniso-ESPAGNOL portant sur l'échange de délégations culturelles et artistiques ainsi que sur l'octroi de bourses à des étudiants et des stagiaires.
- 30 juillet. — Signature du 9^e protocole tuniso-FINLANDAIS dans le domaine de l'exploitation forestière.
- 15 août. — Arrivée à la Goulette de 12 627 tonnes de blé américain.
- 24 août. — Signature d'un accord de prêt CANADIEN à la Tunisie de 2 600 000 dollars consenti pour une période de 50 ans sans intérêt.
- 17 septembre. — L'agence Reuter annonce un don de blé de 1 million et demi de dollars de l'Office canadien d'aide à l'étranger, à la Tunisie.
- 19 septembre. — Signature à Bonn d'un accord de coopération technique tuniso-ALLEMAND portant sur l'accroissement de l'assistance de la Fondation Friederich Nauman à l'Institut Bach-Hamba.
- 20 septembre. — Signature d'un accord entre la S.N.T.C. et un consortium OUEST-ALLEMAND pour la création d'une usine de papier à Kasserine.
- 30 octobre. — Signature d'un accord tuniso-NÉERLANDAIS relatif à la création en Tunisie d'un centre de formation pratique en matière de cultures maraîchères et fourragères irriguées.
- 31 octobre. — Signature à Tunis d'un accord judiciaire tuniso-suédois.
- 16 novembre. — Signature d'un accord tuniso-ITALIEN aux termes duquel des coopérants volontaires italiens viendront servir dans les entreprises de mise en valeur du sud-tunisien.
- 20 novembre. — La GRANDE-BRETAGNE accorde à la Tunisie une aide de 50 000 livres sterling.
- 29 novembre. — Loi n° 68-33 portant ratification de l'Accord relatif à la coopération financière entre la République tunisienne et la R.F.A. J.O.R.T. (51), 29/11-3/12/68 : 1261.
- 5 décembre. — A Bonn, signature de quatre contrats aux termes desquels la banque ALLEMANDE Kreditanstalt für Wiederaufbau accorde à la Tunisie des prêts d'un montant total de 17 millions de D.M. pour le financement de projets agricoles et hydrauliques.
- 19 décembre. — A Bonn, signature de deux contrats de prêts entre la Banque de développement de Francfort et la S.T.B. Le premier, d'un montant de 10 millions de D.M. sera utilisé par la S.T.B. en crédits aux entreprises de production tunisiennes; le second, d'un montant de 8,65 millions de D.M. intéressera l'équipement de secteur minier tunisien.
- 24 décembre. — Signature d'un accord avec les U.S.A. portant sur la livraison à la Tunisie de produits agricoles d'une valeur de 15 480 000 dollars.

6) TIERS MONDE.

Algérie.

- 23 janvier. — Ordonnance n° 68-8 portant ratification de l'accord entre l'Algérie et la République de Côte d'Ivoire, relatif au transport aérien. J.O.R.A. (14), 16/2/68 : 142.

- 10 juillet. — Signature d'un accord de coopération culturelle et technique avec **CUBA**.
- 24 septembre. — Ordonnance n° 68-133 portant ratification de l'accord culturel entre le gouvernement de la R.A.D.P. et le gouvernement impérial de l'**IRAN**, signé à Alger le 8 août 1968. *J.O.R.A.* (84), 18/10/68 : 1100.
- 31 décembre. — Signature d'un accord commercial avec le **Congo (Brazzaville)** prévoyant l'échange de vin algérien contre le sucre congolais.

Libye.

- 11 novembre. — Signature d'un accord prévoyant l'établissement d'une ligne maritime et d'une ligne aérienne entre la **TURQUIE** et la Libye.
- 18 décembre. — Accord de coopération culturelle entre la Libye et le **Soudan**.

Maroc.

- 23 mai. — Signature à Rabat de trois nouveaux accords avec le **SÉNÉGAL**, relatif à l'information, au tourisme et à l'artisanat.
- 17 avril. — Signature à Téhéran de sept accords de coopération dans le domaine de la pétrochimie entre le Maroc et l'**IRAN**.
- 14 juin. — Accord la **RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE** pour l'importation du thé vert.
- 12 juillet. — Signature d'un procès-verbal relatif à la coopération avec l'**IRAN** en matière d'information, de radiotélévision et de cinéma.
- 4 décembre. — Signature à Téhéran d'une convention de coopération agricole avec l'**IRAN**.
- 19 décembre. — Décret royal n° 589-67 portant ratification de la convention de coopération judiciaire, d'exécution des jugements et d'extradition entre le Royaume du Maroc et la République du **SÉNÉGAL**, signé à Rabat le 3 juillet 1967. *B.O.R.M.* (2933), 15/1/69 : 20.

Tunisie.

- 25 mars. — Signature d'une convention culturelle avec la **CÔTE D'IVOIRE** et échange des instruments de ratification du traité d'amitié et de coopération signé à Abidjan le 1^{er} décembre 1965.
- 6 mai. — Signature d'un protocole additionnel dans le cadre de l'accord commercial du 25/9/64 avec la **MAURITANIE**.
- 7 mai. — Signature d'un protocole d'accord de coopération avec la **TURQUIE** pour la formation de cadres militaires tunisiens dans les écoles militaires turques. Cf. 23/10.
- 8 juin. — Signature d'un accord culturel avec le **BRÉSIL**.
- 11 juin. — Signature d'un protocole de convention culturelle avec l'**ARGENTINE**.
- 18 juin. — Signature d'un accord de base pour la coopération technique, d'un échange de notes pour la suppression des visas pour les touristes, d'un accord culturel avec le **CHILI**.
- 4 juillet. — Décret n° 68-210 portant publication de la Convention relative à la coopération judiciaire, conclue entre la Tunisie et la **MAURITANIE**. *J.O.R.T.* (28), 5-9/7/1968 : 756-760.
- 4 juillet. — Signature à Tunis d'un accord commercial portant sur les échanges avec l'**INDE** et sur un crédit de 20 millions de roupies indiennes à la Tunisie.

- 20 juillet. — Signature à Téhéran d'un accord commercial tuniso-iranien, valable pour une période de deux ans renouvelable. Cet accord prévoit des échanges commerciaux concernant trente produits. La Tunisie exporterà notamment du fer, du plomb et des phosphates, et l'IRAN, du pétrole brut, de l'aluminium et des produits chimiques.
- 12 septembre. — Décret n° 68-287 portant publication de la Convention d'établissement entre la Tunisie et le NIGER. J.O.R.T. (38), 13-17/9/68 : 1007-1008.
- 23 septembre. — Le gouvernement tunisien décide de contribuer à la création d'un office de commerce au CONGO Kinshasa.
- 23 octobre. — Signature à Ankara d'un protocole relatif à la formation d'officiers tunisiens en TURQUIE (protocole additionnel à l'accord tuniso-turc du 7 mai 1968).
- 2 novembre. — Signature d'un protocole d'accord concernant l'établissement d'une ligne aérienne directe entre Tunis et Kinshasa (CONGO).
- 7 novembre. — Signature d'un accord de coopération technique tuniso-CONGOLAIS. Par ailleurs, est prévue la création d'une société tuniso-congolaise d'import-export.

8) ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

- 11 janvier. — Le Conseil d'administration du P.N.U.D. approuve plusieurs projets intéressant l'ALGÉRIE, le MAROC et la TUNISIE, pour un montant total de 37 millions de dollars.
- 6 mars. — Réuni à Vienne, le Conseil des gouverneurs de l'A.I.E.A. accorde, sous forme de services d'experts et de matériels, et en vue de promouvoir les applications pacifiques de l'énergie atomique, une aide de 203 200 dollars à sept pays d'Afrique, dont 33 100 dollars pour le MAROC et 37 500 dollars pour la TUNISIE.
- 1^{er} mai. — Signature à New York par les délégués permanents auprès de l'O.N.U. ,de l'ALGÉRIE, du Mali et de la TUNISIE, d'un accord avec le P.N.U.D. pour un projet de route transsaharienne nord-sud.
- 24 juin. — Adoption par la conférence de l'O.I.T. d'une résolution condamnant les pratiques contraires aux libertés syndicales et aux droits de l'homme et faisant appel à tous les Etats membres de l'O.I.T. pour qu'il accorde avant la fin de l'année 1968 une amnistie à tous les syndicalistes arrêtés ou condamnés.
- 9 octobre. — A New York, signature d'un accord entre l'O.N.U., le P.N.U.D. et la B.A.D. autorisant cette dernière à agir en tant qu'agent d'exécution dans la mise en application de projets d'investissements financiers par le P.N.U.D.

Algérie.

- 19 janvier. — Le P.N.U.D. approuve trois projets de coopération (2,5 milliards \$).
- 5 mars. — Signature à Alger du plan d'opération du projet « Algérie 372 » entre l'ALGÉRIE et le P.A.M. portant sur une assistance alimentaire à 19 écoles normales et la livraison pendant 4 ans de produits alimentaires d'une valeur de 2 205 000 D.A.
- 23 octobre. — Signature d'un accord de la F.A.O. avec le gouvernement algérien qui consent à l'ALGÉRIE dans le cadre du P.A.M., une aide alimentaire de 22,5 millions de dollars en faveur d'un projet de reboisement et de développement rural dans l'Est algérien.
- 11 novembre. — A Rome le Comité intergouvernemental du P.A.M. attribue à l'ALGÉRIE une aide de 16 610 000 \$.
- 18 décembre. — Présentation à Alger du projet « Algérie 22 » (développement rural intégré dans l'Est algérien), en présence des délégués du P.A.M., de la F.A.O., du P.N.U.D. et du B.I.T.

Libye.

9 mai. — Des représentants du Fonds spécial des Nations-Unies et du gouvernement LIBYEN signent le contrat portant création de l'Institut libyen d'Administration publique.

Maroc.

19 juillet. — D'après M.A.P., le Conseil exécutif de l'U.N.I.C.E.F. a approuvé l'affectation de 395 000 dollars au MAROC ainsi répartis : 205 000 dollars pour l'éducation, 39 000 dollars pour l'assistance à la famille et à l'enfance, 151 000 dollars pour les services de santé.

16 septembre. — Signature à Rabat d'un accord de base portant sur l'aide consentie au Maroc par la F.A.O. pour divers projets portant notamment sur l'habitat rural.

12 octobre. — Le F.M.I. accorde au MAROC un crédit « stand by » de 27 millions de dollars.

23 octobre. — Signature à Rabat d'un accord de la F.A.O. sur le gouvernement marocain, en vertu duquel le P.A.M. fournira 13 millions de dollars d'aliments destinés à la main-d'œuvre qui sera employée à la constitution d'habitations et d'écoles rurales au Maroc.

14 novembre. — Signature d'un accord entre la B.I.R.D. et le Maroc portant sur un prêt de 15 millions de dollars au profit de la B.N.D.E. pour promouvoir l'industrie et le tourisme.

16 novembre. — M.A.P. annonce que le Maroc a décidé de verser 4 000 dollars en 1969 au fonds de l'O.N.U. pour les victimes de l'apartheid.

27 novembre. — Le communiqué commun publié à l'issue des négociations Maroc-C.E.E. à Bruxelles déclare que « d'importants progrès ont été enregistrés qui ouvrent la voie à la conclusion prochaine de l'accord envisagé ».

11 décembre. — A Bruxelles, le conseil de la C.E.E. prend acte du résultat des dernières négociations entre le Maroc et la C.E.E.

19 décembre. — La Commission exécutive de la C.E.E. remet à la délégation marocaine un projet de protocole d'accord Maroc-C.E.E.

Tunisie.

7 mai. — Loi n° 68-9 portant ratification de la convention de garantie conclue à Washington le 14 septembre 1967, entre le gouvernement de la RÉPUBLIQUE TUNISIENNE et la B.I.R.D. J.O.R.T. (19), 7-10/5/68 : 474.

17 juin. — A Abidjan, la B.A.D. accorde à la TUNISIE un prêt de 2 700 000 dollars amorti en 15 ans après une période de 5 ans de différé, pour la mise en valeur des zones d'irrigation de la basse vallée de la Medjerda.

17 juin. — Signature à Paris d'un plan d'opération de l'U.N.E.S.C.O. entre MM. Maheu, directeur général, et Masmoudi, ambassadeur de TUNISIE, relatif à la construction d'une école secondaire de jeunes filles à Sfax.

8 août. — Signature à Tunis d'un accord entre la Tunisie et le P.N.U.D. prévoyant la création d'un Centre national d'études industrielles.

29 septembre. — La Tunisie demande la prolongation pour 3 ans de financement par le Fonds spécial de l'O.N.U. du collège nord-africain de génie rural.

7 octobre. — M. Abderrazak Rassaa annonce que la B.I.R.D. participera au financement des travaux d'équipement du port de la Goulette, ainsi qu'à divers projets de développement touristique.

- 9 octobre. — Les négociations de la TUNISIE avec la C.E.E. aboutissent à l'établissement d'un régime commercial préférentiel pour une durée de 5 ans, première étape vers une véritable association.
- 24 octobre. — Le P.N.U.D. accorde à la TUNISIE un crédit de 142 000 dinars pour une étude sur le développement des entreprises coopératives.
- 11 novembre. — Le P.A.M. accorde à la TUNISIE une aide de 27 000 000 \$.
- 28 novembre. — La B.I.R.D. accorde à la TUNISIE un prêt de 8 550 000 dollars remboursable en 30 ans et à 6 % d'intérêt, pour la modernisation des principaux ports tunisiens.
- 29 novembre. — Loi n° 68-35 pourtant ratification du contrat de prêt, conclu entre le gouvernement de la République tunisienne et la Banque africaine de développement. J.O.R.T. (51), 29/11 - 3/12/68 : 1261.
- 13 décembre. — Au 14, à Bruxelles négociations techniques entre les représentants tunisiens et la Commission exécutive de la C.E.E. en vue de la conclusion d'un accord partiel pour 5 ans.
- 30 décembre. — Le F.M.I. ouvre un crédit stand-by de 6 millions de dollars à la TUNISIE pour la réalisation du plan quadriennal de développement économique.

9) ADHÉSION AUX TRAITÉS MULTILATÉRAUX.

12 juin. — L'A.G. de l'O.N.U. adopte par 95 voix contre 4 et 21 abstentions, dont celle de l'Algérie, la résolution approuvant le Traité de non prolifération des armes nucléaires. Le MAROC et la TUNISIE signent le traité le 1^{er} juillet.

Algérie.

- 16 avril. — Ordonnance n° 68-81 pourtant ratification de la convention internationale des télécommunications, signée à Montreux le 12 novembre 1965. J.O.R.A. (38), 10-5-68 : 366.
- 15 octobre. — Ordonnance n° 68-581 pourtant adhésion de la République algérienne démocratique et populaire, à la convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée le 14 décembre 1960 par la conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. à sa onzième session, tenue à Paris du 14 novembre au 15 décembre 1960. J.O.R.A. (87), 29/10/68 : 1148.

Libye.

1^{er} mai. — Le roi Idriss ratifie l'adhésion de la Libye à divers accords internationaux. Non prolifération des armes nucléaires.. Accord international sur les télécommunications. Accord sur les prérogatives de l'O.U.A.

Maroc.

- 29 février. — Décret royal n° 1007-67 portant ratification des actes relatifs à l'exécution du service international des télécommunications signés à Montreux le 12/11/65. B.O.R.M. (2913), 28/8/68, 880.
- 22 avril. — Le Maroc signe à Washington le traité d'assistance aux astronautes en détresse adopté le 17/12/67 par l'Assemblée générale de l'O.N.U.
- 17 juin. — Le Maroc signe l'accord international d'assistance aux astronautes.

- 20 juin. — Décret royal n° 83-68 portant ratification des actes relatifs à l'Union Arabe des télécommunications, signé à Rabat le 18/9/67. B.O.R.M. (2913), 28/8/68 : 880.
- 21 juin. — Le secrétariat de l'O.N.U. communique que le Maroc a accédé à la convention de Vienne sur les missions diplomatiques et l'immunité qui leur sont attachée.
- 5 août. — Décret royal n° 0741-68 portant ratification et publication du protocole portant reconduction de l'accord international sur l'huile d'olive de 1963 fait à Genève le 30/3/67. B.O.R.M. (2922), 30/10/68, 1113.
- 12 septembre. — Le Maroc dépose à l'U.N.E.S.C.O. les instruments d'adhésion à un certain nombre de conventions dans les domaines de l'enseignement et des échanges de publications officielles.

Tunisie.

- 8 mars. — Loi n° 68-6 portant ratification du Traité sur les principes devant régir l'activité des Etats, dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes. J.O.R.T. (11), 8-12/3/68 : 251.
- 22 avril. — Adhésion de la Tunisie au Traité d'assistance aux astronautes en détresse.
- 4 mai. — Décret n° 68-114 portant publication de la Convention sur les droits politiques de la femme, de la Convention sur la nationalité de la femme mariée et de la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages. J.O.R.T. (19), 7-10/5/68 : 476-479.
- 10 juin. — Loi n° 68-14 portant adhésion de la Tunisie à la Convention relative au commerce du blé. J.O.R.T. (25), 14-18/6/68 : 654.
- 2 juillet. — Loi n° 68-20 portant ratification de la Convention internationale du travail n° 88 concernant l'organisation du service de l'emploi. J.O.R.T. (27), 2/7/68 : 743.
- 2 juillet. — Loi n° 68-21 portant ratification de la Convention internationale de travail n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale. J.O.R.T. (27), 2/7/68 : 743.
- 27 juillet. — Loi n° 68-25 portant adhésion de la Tunisie à la convention sur le recouvrement des aliments à l'étranger, faite à New York le 20 juin 1956. J.O.R.T. (31), 26-30/7/68 : 862.
- 29 juillet. — Loi n° 68-26 portant adhésion de la Tunisie au protocole relatif au statut des réfugiés. J.O.R.T. (31), 26-30/7/68 : 862.
- 27 juillet. — Loi n° 68-27 portant approbation des modifications aux statuts du Fonds monétaire international. J.O.R.T. (31), 26-30/7/68 : 863.
- 23 septembre. — Décret n° 68-301 portant publication de la Convention internationale de travail n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale. J.O.R.T. (40), 27/9/68 : 1047-1049.
- 23 septembre. — Décret n° 68-300 portant publication de la Convention internationale du travail n° 88 concernant l'organisation du service de l'emploi : J.O.R.T. (40), 27/9/68 : 1045-1047.
- 14 octobre. — Décret n° 68-326 portant publication de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. J.O.R.T. (44), 15-18/10/68 : 1118-1120.
- 29 novembre. — Loi n° 68-29 portant adhésion de la Tunisie à la Convention visant à faciliter le trafic maritime international. J.O.R.T. (51), 29/11, 3/12/68 : 1260.
- 29 novembre. — Loi n° 68-30 autorisant l'adhésion de la Tunisie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au Pacte international relatif aux droits civils et publics. J.O.R.T. (51), 29/11-3/12/68 : 1260.